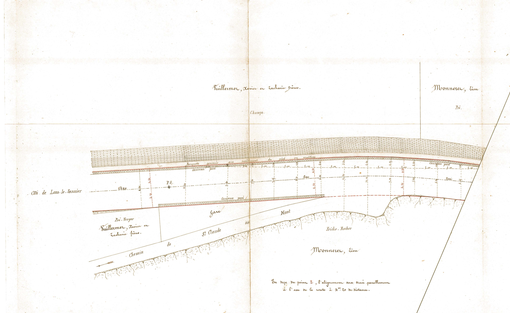

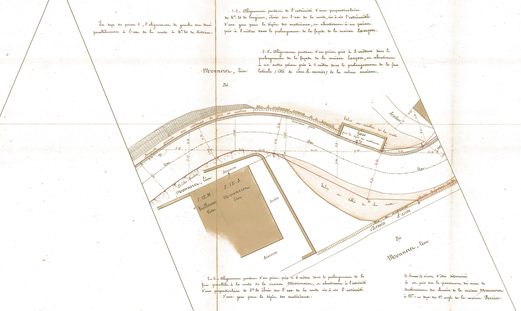

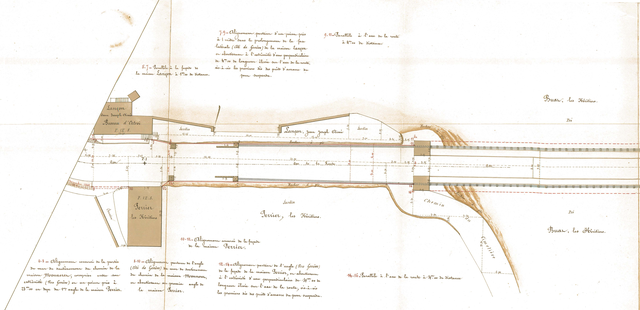

2.

R.N. 436

PONTS ET CHAUSSÉES.

DÉPARTEMENT
du Jura.

ARRONDISSEMENT
de Saint-Claude.

~~ROUTE Départementale N° 4~~
~~de Lons-le-saunier à Genève.~~
de Trevoux à la Faucille

SIGNATAIRES :

M. Toussaint, Conducteur, Ingénieur ordinaire.

M. Boris, Ingénieur en chef.

N° 1669
le 31 Xbre 1874
Reg. A

PLAN D'ALIGNEMENT
DE LA TRAVERSE DE Saint-Claude.

Dressé par l'Ingénieur ordinaire soussigné.
A Saint-Claude le 28 juillet 1870.
Le Conducteur ffons,
Signé : Toussaint.

Vérifié et présenté par l'Ingénieur en chef soussigné.
A Lons-le-saunier le 26 juin 1871.
Signé : Boris.

Vu à la section des Travaux publics
le 12 Novembre 1873.
Le Rapporteur,
Signé : Ch. Vergé.

Vu.
Lons-le-saunier, le 14 juillet 1873.
Pour le Préfet du Jura :
Le Secrétaire général délégué,
Signé : Millet.

POUR COPIE CONFORME AU PLAN ANNEXÉ
AU DÉCRET
EN DATE DU 25 Janvier 1875
LE CONSEILLER D'ÉTAT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Pour copie conforme :
L'Ingénieur en chef du Jura,

ÉCHELLE DE 0m 005 POUR MÈTRE ($\frac{1}{200}$).

N° 473 d'ordre. Ing.

Paris, Impr. de G. Jousset, Clet et Cie,
rue de Furstenberg, 8. (469)

ABRÉVIATIONS.

B	Constructions en bois.
P	— en pierres ou moellons.
P T	— en pierres de taille.
o E	Rez-de-chaussée.
1 E	Maison à 1 étage.
2 E	— à 2 étages.
3 E	— à 3 étages.
4 E	— à 4 étages.
S	Construction solide.
M	— médiocre.
V	— en état de vétusté.

Côté de Lons-le-Saunier
Vuillermoz, Xavier et Zacharie frères.
Champs.
Pré-Verger
Monneret, Léon
Pré.
Gare
Mont
St Claude
Chemin de
Friche-Rocher
P.0.
Axe
Mur de soutènement surmonté de la banquette
revêtement du pied en moëllons
Caniveau pavé
Sentier
Talus en remblai
P. I.E. S.
Monneret, Léon
2. I.E. M.
Vuillermoz, Xavier
Aisances
Jardin
Chemin d'accès
Lançon, Jean Joseph Aimé, Bureau d'Octroi
Jardin
Lançon, Jean Joseph Aimé
Axe de la Route
Rocher à pic
P. 1
P. I.E. S.
Perrier, les Héritiers
Perrier, les Héritiers
Chemin
Cimetière
Buar, les Héritiers
Pré
Gay, François
P. I.E. S.
Burdet, Gabriel
Mercier, Pierre
Canal d'amenée
Chemin du Moulin
Chemin du Plan
Crolet, Marchal
Jardin
PONT SUSPENDU
LE TACON RIVIERE
Duperron
Pré

En deça du point 2, l'alignement sera tracé parallèlement à l'axe de la route à 4m. 20 de distance.

En deça du point 1, l'alignement de gauche sera tracé parallèlement à l'axe de la route à 4m. 20 de distance.

1-3 - Alignement partant de l'extrémité d'une perpendiculaire de 4m. 20 de longueur, élevée sur l'axe de la route, vis-à-vis l'extrémité d'une gare pour le dépôt des matériaux, en aboutissant à un point pris à 5 mètres dans le prolongement de la façade de la maison Lançon.

3-5 - Alignement partant d'un point pris à 5 mètres dans le prolongement de la façade de la maison Lançon, en aboutissant à un autre point pris à 1 mètre dans le prolongement de la face latérale (Côté de Lons-le-saunier) de la même maison.

2-4 - Alignement partant d'un point pris à 6 mètres dans le prolongement de la face parallèle à la route de la maison Monneret, en aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 6m. 50 élevée sur l'axe de la route vis-à-vis l'extrémité d'une gare pour le dépôt des matériaux.

4-6 - 4 vient d'être déterminé.
6 est pris sur le parement du mur de soutènement du chemin de la maison Monneret à 23m. ,, en deça du 1er angle de la maison Perrier.

6-8 - Alignement conservé de la partie du mur de soutènement du chemin de la maison Monneret, comprise entre son extrémité (Vers Genève) et un point pris à 23m. 00 en deça du 1er angle de la maison Perrier.

8-10 - Alignement partant de l'angle (Côté de Genève) du mur de soutènement du chemin de la maison Monneret, en aboutissant au premier angle de la maison Perrier.

5-7 - Parallèle à la façade de la maison Lançon à 1m. 00 de distance.

7-9 - Alignement partant d'un point pris à 1 mètre dans le prolongement de la face latérale (Côté de Genève) de la maison Lançon en aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 4m. 00 de longueur élevée sur l'axe de la route, vis-à-vis les premiers dés des puits d'amarre du pont suspendu.

9-11 - Parallèle à l'axe de la route à 4m. 00 de distance.

10-12 - Alignement conservé de la façade de la maison Perrier.

12-14 - Alignement partant de l'angle (Vers Genève) de la façade de la maison Perrier, en aboutissant à l'extrémité d'une perpendiculaire de 4m. 00 de longueur élevée sur l'axe de la route, vis-à-vis les premiers dés des puits d'amarre du pont suspendu.

14-16 - Parallèle à l'axe de la route à 4m. 00 de distance

11.13 - Interruption d'alignement entre les points 11 et 13, dans la traversée du pont suspendu et de ses dépendances.

11bis-13bis - Alignement déterminé par les parements extérieurs des portiques du pont suspendu.

16bis-18bis - Alignement déterminé par les parements extérieurs des portiques du pont suspendu.

16-18 - Interruption d'alignement entre les points 16 et 18, dans la traversée du pont suspendu et de ses dépendances.